

Helvetia LPP Invest Fondation collective
de prévoyance du personnel

helvetia.ch/lpp-invest-fondation

Rapport annuel 2025.

simple. clair. helvetia 
Votre assureur suisse



En passe d'atteindre les 20'000 personnes assurées et un patrimoine de 2 milliards de CHF.

Chères lectrices, chers lecteurs,

2025 a été une année historique pour Helvetia: le groupe a fusionné avec Baloise pour former une entité qui exerce désormais sous le nom d'Helvetia, en reprenant l'identité visuelle de Baloise. Nous avons toutefois rédigé ce rapport annuel selon notre ancienne charte graphique. Pour l'instant, rien ne change non plus du côté de Helvetia LPP Invest: vos personnes de contact, l'équipe de direction et le Conseil de fondation restent les mêmes. C'est au Conseil de fondation et à la direction qu'il appartiendra d'évaluer, au cours des prochaines années, si des effets de synergie peuvent être mis en œuvre au profit de la clientèle, et lesquels.

L'année dernière, les marchés des actions ont fait preuve d'une résistance remarquable. Ni les annonces répétées du gouvernement américain concernant les droits de douane, ni la forte incertitude politique et les tensions géopolitiques persistantes n'ont réussi à entamer durablement l'optimisme général. Certes, l'annonce de nouveaux plans tarifaires par le président américain lors du «Liberation Day» en avril a provoqué des turbulences à court terme: Les marchés boursiers mondiaux ont perdu plus de 10% de leur valeur en quelques jours. Mais l'annonce d'une suspension des droits de douane et de nouveaux espoirs d'accords commerciaux ont rapidement conduit à une reprise. Sur les marchés financiers, outre le boom persistant de l'IA, l'assouplissement du frein à la dette allemande a redonné confiance. Cette dernière permet au gouvernement fédéral d'augmenter considérablement ses dépenses d'infrastructure et de défense au fil des ans, sans devoir procéder à des coupes radicales ailleurs. Les marchés des actions ont donc connu une évolution positive. Dans le domaine des placements financiers à revenu fixe, l'évolution a été modérée.

Dans l'ensemble, nous avons de nouveau enregistré d'excellents résultats de placement en 2025. Grâce à une performance de +5,31% (contre +8,38% l'année précédente), le taux de couverture a continué de progresser pour atteindre 107,66% (contre 105,85% l'année précédente). Malgré cette situation financière encore plus stable, le taux de bonification de l'avoire de vieillesse a dû être ramené de 3,50% l'année précédente à 2,50% en 2025. Ce recul s'explique principalement par la réglementation de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, souvent critiquée sur le marché. Elle précise que, sur la base de formules complexes établies par les autorités, certaines caisses de pension peuvent offrir des taux d'intérêt inférieurs à ce que leur situation financière leur permettrait en réalité. Grâce à la contribution volontaire de Patria Société coopérative, Helvetia LPP Invest est néanmoins en mesure d'offrir des bonifications plus élevées que d'autres caisses se trouvant dans la même situation. Cette solution reste unique sur le marché.

Pour la troisième année consécutive, Patria Société coopérative a décidé d'accorder aux personnes assurées auprès d'Helvetia LPP

Invest une bonification supplémentaire de 0,75% sur leur avoire de vieillesse.

Comme les années précédentes, la Fondation a enregistré une croissance significative en 2025. À la fin de la période sous revue, la fortune de la fondation s'élevait ainsi à près de 1,79 milliard de CHF d'actifs, soit une progression d'environ 33% sur un an. Cette évolution s'explique notamment par la performance, les bonifications de vieillesse existantes et une forte augmentation du nombre de personnes assurées, qui a progressé de 21% pour atteindre 18'800 personnes assurées actives. Désormais, 3'950 entreprises (contre 3'353 l'année précédente) confient la prévoyance de leur personnel à Helvetia LPP Invest. Nous avons ainsi posé les bases pour atteindre des étapes importantes au premier trimestre 2026: à ce jour, Helvetia LPP Invest gère quelque 20'780 personnes assurées actives et un patrimoine de 2,12 milliards de CHF.

En plus du rendement positif des placements et de l'engagement supplémentaire de Patria Société coopérative, cette croissance est due à une base stable, avec une structure d'âge saine, ainsi qu'à l'excellente qualité des services et des prestations de la fondation. Nous misons sur une poursuite de la tendance aux solutions de prévoyance semi-autonomes, dont Helvetia LPP Invest devrait continuer à profiter à l'avenir.

À mesure que la fondation prend de l'ampleur, les exigences augmentent en conséquence. Le Conseil de fondation et la direction sont pleinement conscients de cette responsabilité. Dès 2025, nous avons renégocié les contrats avec Helvetia Fondation de placement. L'année 2026 sera également placée sous le signe du développement de la fondation. Ainsi, depuis le 01.01.2026, nous avons élargi le Conseil de fondation, qui compte désormais six membres au lieu de quatre. Nous apportons continuellement de nouveaux détails à la stratégie de placement au cours de l'année.

Nous remercions ici nos partenaires, Helvetia Assurances et Helvetia Fondation de placement, ainsi que le Conseil de fondation d'Helvetia LPP Invest pour ces résultats réjouissants et cette situation très favorable pour l'année à venir. Nous adressons des remerciements particuliers à toutes les entreprises et à tous les partenaires de distribution qui nous ont accordé leur confiance.



Tecla Solari
Présidente du Conseil de
fondation



Fabian Desax
Directeur administratif

Sommaire

4 Bilan

5 Compte d'exploitation

7 Annexe aux comptes annuels

Le rapport annuel d'Helvetia LPP Invest Fondation collective paraît en allemand, français, italien et anglais. Si la traduction française, italienne ou anglaise diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Important

Le présent document est une traduction du rapport annuel allemand. Seule fait foi la version allemande révisée, que vous trouverez sur helvetia.ch/bvg-invest → «Jahresberichte».

Comptes annuels 2025.

Bilan

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actifs		
Liquidités	44 458 550.97	43 441 989.89
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	26 083 954.89	17 470 382.43
Créances envers Helvetia	13 886 526.69	13 326 339.02
Placements collectifs avec véhicule mixte	1 702 755 922.95	1 273 153 068.30
Placements	1 787 184 955.50	1 347 391 779.64
Compte de régularisation actif	1 585 398.00	1 644 051.75
Total des actifs	1 788 770 353.50	1 349 035 831.39
Passifs		
Prestations de libre passage et rentes	34 764 424.12	34 323 665.19
Autres dettes	953 601.10	773 565.10
Fonds libres des œuvres de prévoyance	1 521 488.21	835 512.28
Engagements	37 239 513.43	35 932 742.57
Compte de régularisation passif	44 979 376.30	38 581 313.58
Réserves de cotisations d'employeur	14 947 963.27	8 279 607.65
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 472 599 449.00	1 133 151 863.00
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	53 111 758.00	32 409 006.00
Provisions techniques	45 545 000.00	30 719 000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 571 256 207.00	1 196 279 869.00
Réserve de fluctuation de valeur	120 347 293.50	69 962 298.59
Fonds libres de la fondation		
État au début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits/charges	0.00	0.00
État à la fin de la période	0.00	0.00
Total des passifs	1 788 770 353.50	1 349 035 831.39

Compte d'exploitation

en CHF	2025	2024
Cotisations des salariés	69 578 986.03	56 928 327.78
Cotisations des employeurs	81 569 041.32	65 309 544.32
dont prélèvement des réserves de cotisations d'employeur pour le financement des cotisations	-2 168 127.20	-1 553 106.56
Apports uniques et rachats	14 522 230.00	11 662 548.35
Apports dans les réserves de cotisations d'employeur	5 375 464.56	3 339 895.65
Subsides du fonds de garantie	1 055 385.15	909 916.40
Cotisations et apports ordinaires et autres	169 932 979.86	136 597 125.94
Apports de libre passage	496 767 747.80	284 995 998.60
Attributions en cas de reprise de portefeuilles d'assurés aux		
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	438 220.60	345 779.00
Réserve de fluctuation de valeur	0.00	20 515.22
Fonds libres	3 325 509.23	23 582.75
Réserves de cotisations d'employeur	3 489 435.61	134 716.70
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	2 264 013.85	2 439 406.55
Prestations d'entrée	506 284 927.09	287 959 998.82
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée	676 217 906.95	424 557 124.76
Rentes de vieillesse	-2 360 007.95	-1 383 217.85
Rentes de survivants	-130 538.00	-102 185.20
Rentes d'invalidité	-2 454 616.95	-1 915 092.15
Prestations en capital à la retraite	-23 630 681.10	-11 149 787.70
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-3 458 462.65	-4 341 003.20
Prestations réglementaires	-32 034 306.65	-18 891 286.10
Prestations de libre passage en cas de sortie	-293 747 308.05	-162 383 330.25
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		
Fonds libres	-2 292.00	-6 484.95
Réserves de cotisations d'employeur	-98 016.00	-91 119.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-5 545 500.05	-5 525 550.00
Prestations de sortie	-299 393 116.10	-168 006 484.20
Prélèvements relatifs aux prestations et versements anticipés	-331 427 422.75	-186 897 770.30
Constitution/dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	-310 176 097.15	-213 015 487.55
Constitution/dissolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	-20 702 752.00	-17 610 254.00
Constitution/dissolution des provisions techniques	-14 826 000.00	-9 380 000.00
Constitution/dissolution des fonds libres des œuvres de prévoyance	-679 484.78	-36 728.22
Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	-16 678 578.15	-12 619 451.50
Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire)	-6 671 301.60	-15 068 354.20
Constitution/dissolution des réserves de cotisations	-6 598 756.97	-1 830 386.79
Constitution/dissolution des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-376 332 970.65	-269 560 662.26
Prestations d'assurance	5 579 909.40	5 495 128.25
Parts aux bénéfices des assurances	0.00	0.00
Revenu des prestations d'assurance	5 579 909.40	5 495 128.25
Primes d'assurance		
Primes de risque	-13 367 660.65	-11 536 213.50
Primes de frais	-8 958 844.80	-6 983 957.90
Contributions au fonds de garantie	-953 652.70	-772 883.60
Charges d'assurance	-23 280 158.15	-19 293 055.00
Résultat net de l'activité d'assurance	-49 242 735.20	-45 699 234.55

Compte d'exploitation (suite)

en CHF	2025	2024
Résultat des placements en titres	93 137 783.55	102 160 807.00
Produit des intérêts des liquidités	0.00	0.00
Produit des intérêts des créances	289 046.72	230 680.31
Charges d'intérêts sur les engagements	-1 054 663.49	-432 676.77
Charges d'intérêts sur les réserves de cotisations d'employeur	-69 598.65	-40 700.90
Rémunération des fonds libres des œuvres de prévoyance	-6 491.15	-4 171.25
Frais d'administration de la fortune	-8 862 250.62	-7 005 297.29
Résultat net des placements	83 433 826.36	94 908 641.10
Subside pour provisions techniques	6 230 187.51	2 161 578.40
Contribution volontaire	10 006 952.40	7 534 177.10
Produits divers	584 400.90	480 184.10
Autres produits	16 821 540.81	10 175 939.60
Administration générale	-539 575.51	-378 467.16
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-73 996.55	-36 711.20
Autorités de surveillance	-14 065.00	-23 719.09
Frais d'administration	-627 637.06	-438 897.45
Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	50 384 994.91	58 946 448.70
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-50 384 994.91	-58 946 448.70
Excédent des produits/charges	0.00	0.00

Annexe aux comptes annuels.

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Helvetia LPP Invest Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après LPP Invest) est une fondation collective créée par Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA sur le principe de la réciprocité conformément aux art. 80 ss du Code civil suisse (CC). À sa création en décembre 2005, elle s'appelait Helvetia Patria LPP Invest Fondation collective de prévoyance du personnel. La fondation a pour objet d'assurer la prévoyance professionnelle en faveur du personnel et des employeuses et employeurs en cas de vieillesse et d'incapacité de gain, et en faveur de leurs survivants en cas de décès.

La prévoyance est en premier lieu réalisée dans le respect de la LPP et des autres lois applicables en matière d'assurances sociales. La fondation peut cependant garantir une couverture de prévoyance dépassant les prestations obligatoires.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre des institutions de prévoyance de la BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB) sous le numéro BS-0430. Elle est en outre affiliée au fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

- **Acte de fondation**

01.01.2011

- **Dispositions générales du règlement**

01.01.2025

- **Règlement d'organisation**

01.01.2024

- **Règlement des placements**

01.06.2023

- **Règlement électoral**

01.01.2025

- **Règlement de prévoyance du personnel**

01.01.2025

- **Règlement de liquidation partielle**

01.01.2013

- **Règlement des provisions et des réserves**

01.12.2021

- **Règlement des frais**

01.01.2024

- **Règlement relatif au contrôle interne**

01.01.2024

- **Règlement de traitement**

01.09.2023

1.4 Organe supérieur, direction et droit de signature

Les membres du Conseil de fondation, la compagnie gestionnaire Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après Helvetia) et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux. Pour assurer le déroulement des affaires courantes, la compagnie gestionnaire peut attribuer le droit de signature à d'autres personnes.

Conseil de fondation

- **Représentante et représentant des employeurs**

– Michael Siber, président

– Tecla Solari, membre

- **Représentante et représentant des salariés**

– Christoph Abt, vice-président

– Angela Centamore, membre

- **Membres de la commission de placement**

– Andrea Schulzke Brandt-dit-Siméon, jusqu'au 31.12.2025

– Thomas Spirig

– Matthias Rist, à partir du 01.01.2025

- **Autres personnes autorisées à signer**

– Fabian Desax

– Nathalie Ettlin

– Michael Maxelon

– Daniel Meyer

– Ana Isabel Roten

– Carmen Steiner

– Matthias Rist

– Thomas Reimann

– Philippe Weber

– Martin Briellmann, à partir du 05.02.2025

– Andrea Jagtap, à partir du 05.02.2025

– Caroline Loewert, à partir du 05.02.2025

– Branko Sijakovic, à partir du 05.02.2025

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

- **Organe de révision**
KPMG SA, Zurich
- **Partenaire contractuel expert en prévoyance professionnelle**
Dipeka AG, Bâle
Expert exécutant: Dominique Koch
- **Autorité de surveillance**
BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)

1.6 Employeurs affiliés

Nombre	2025	2024
Effectif à la fin de l'année précédente	3 353	2 885
Entrées	961	771
Sorties	-364	-303
Effectif à la fin de l'année de référence	3 950	3 353

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

Nombre	2025	2024
Effectif à la fin de l'année précédente	15 515	13 053
Entrées	8 907	6 817
Sorties	-5 470	-4 256
Départs à la retraite	-152	-99
Effectif à la fin de l'année de référence	18 800	15 515

2.2 Bénéficiaires de rentes

Nombre	2025	2024
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse		
Effectif de départ	180	133
Entrées	67	49
Sorties	0	0
Décès	-1	-2
Effectif final de bénéficiaires d'une rente de vieillesse	246	180
dont pertinent pour la réserve mathématique de la fondation	162	95

Nombre	2025	2024
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité		
Effectif de départ	4	1
Entrées	7	3
Sorties	-3	0
Décès	0	0
Effectif final de bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	8	4
dont pertinent pour la réserve mathématique de la fondation	8	4

Nombre	2025	2024
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité		
Effectif de départ	81	71
Entrées	66	24
Sorties	-16	-11
Décès	-2	-3
Effectif final de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	129	81
dont pertinent pour la réserve mathématique de la fondation	0	0

Nombre	2025	2024
Bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidité		
Effectif de départ	29	12
Entrées	24	22
Sorties	-9	-5
Décès	0	0
Effectif final de bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidité	44	29
dont pertinent pour la réserve mathématique de la fondation	0	0

Nombre	2025	2024
Bénéficiaires d'une rente de conjoint		
Effectif de départ	10	5
Entrées	7	10
Sorties	-6	-5
Décès	0	0
Effectif final de bénéficiaires d'une rente de conjoint	11	10
dont pertinent pour la réserve mathématique de la fondation	0	0

Nombre	2025	2024
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin		
Effectif de départ	16	7
Entrées	2	9
Sorties	-1	0
Décès	0	0
Effectif final de bénéficiaires d'une rente d'orphelin	17	16
dont pertinent pour la réserve mathématique de la fondation	0	0

Nombre	2025	2024
Total		
Effectif de départ	320	229
Entrées	173	117
Sorties	-35	-21
Décès	-3	-5
Effectif final de bénéficiaires de rentes	455	320
dont pertinent pour la réserve mathématique de la fondation	170	99

3. Nature de l'application du but

La conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeuse ou l'employeur et la fondation valide l'affiliation à la fondation. Les entreprises affiliées constituent des œuvres de prévoyance distinctes au sein de la fondation. Un contrat d'assurance vie collective daté du 01.01.2020 passé avec Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA garantit les prestations de prévoyance convenues pour les différentes œuvres de prévoyance.

3.1 Explication du plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, l'employeuse ou l'employeur devant en supporter au minimum 50%.

3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Lors de sa séance du 13.11.2024, le Conseil de fondation a renoncé à adapter les rentes de vieillesse à l'évolution des prix (art. 36 LPP).

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes est conforme aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26, version du 01.01.2014.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

La comptabilité est conforme aux principes commerciaux du droit des obligations.

Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Titres	Valeur du marché
Créances	Valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires
Compte de régularisation actif	Valeur nominale ou, le cas échéant, estimation
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Calculés chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle en conformité avec le règlement des provisions et des réserves, selon des principes reconnus et des bases accessibles à tous

5. Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques décès et invalidité ainsi que la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance Vie collective conclu avec Helvetia à la date du 01.01.2020. La fondation est preneuse d'assurance et bénéficiaire. Elle assume le risque de longévité (y compris le décès après le départ en retraite).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Le capital de prévoyance non porté au bilan pour les rentes de conjoint, d'orphelin et d'invalidité s'élève à CHF 76'740'853.65 (année précédente: CHF 50'780'259.50).

5.2 Évolution et rémunération des avoirs de prévoyance dans le régime de la primauté des cotisations

en CHF	2025	2024
Avoirs de prévoyance des assurés actifs selon bilan	1 133 151 863.00	906 548 137.00
Contribution volontaire de Patria Société coopérative (intégration au 01.01.)	7 534 177.10	6 052 881.30
Rémunération supplémentaire (intégration au 01.01.)	14 959 087.75	2 612 453.55
Constitution/dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	310 176 097.15	213 015 487.55
Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	16 678 578.15	12 619 451.50
Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire)	6 671 301.60	15 068 354.20
Autres modifications	106 598.25	-162 370.80
Avoirs de prévoyance des assurés actifs avant régularisations	1 489 277 703.00	1 155 754 394.30
Contribution volontaire de Patria Société coopérative (régularisation dans la constitution de capital de prévoyance des assurés actifs; intégration au 01.01 de l'année suivante)	-10 006 952.40	-7 534 177.10
Rémunération supplémentaire (régularisation; intégration au 01.01 de l'année suivante)	-6 671 301.60	-15 068 354.20
Avoirs de prévoyance des assurés actifs selon bilan	1 472 599 449.00	1 133 151 863.00
Avoirs de prévoyance à la fin de l'année précédente	1 133 151 863.00	906 548 137.00
Cotisation d'épargne des salariés/d'employeur	127 753 492.00	102 804 379.60
Libération du paiement des primes d'épargne	1 892 373.45	1 426 963.15
Apports de libre passage/apports uniques	513 933 710.25	296 659 431.75
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	2 264 013.85	2 439 406.55
Prestations de libre passage en cas de sortie et résiliation du contrat	-293 747 308.05	-162 383 330.25
Prestations en capital à la retraite	-23 630 681.10	-11 149 787.70
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-5 545 500.05	-5 525 550.00
Dissolution suite à la retraite	-19 367 838.40	-16 112 174.25
Dissolution suite au décès et à l'invalidité	-2 087 934.05	-2 263 621.85
Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	16 678 578.15	12 619 451.50
Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire; régularisation de l'année précédente)	21 198 081.71	8 250 928.30
Autres modifications	106 598.25	-162 370.80
Avoirs de prévoyance à la fin de l'année de référence	1 472 599 449.00	1 133 151 863.00
Taux d'intérêt du capital de prévoyance en LPP obligatoire	1.25%	1.25%
Rémunération supplémentaire en LPP obligatoire	0.50% ²	1.50% ¹
Taux d'intérêt du capital de prévoyance surobligatoire	1.25%	1.25%
Rémunération supplémentaire surobligatoire	0.50% ²	1.50% ¹
Contribution obligatoire, surobligatoire	0.75% ²	0.75% ¹

¹ Contribution et rémunération supplémentaire au 01.01.2025 sur le capital de prévoyance au 31.12.2024

² Contribution et rémunération supplémentaire au 01.01.2026 sur le capital de prévoyance au 31.12.2025

Une rémunération supplémentaire est versée au 01.01.2026 sur le capital de prévoyance au 31.12.2025 (CHF 6'671'301.60, année précédente: CHF 15'068'354.20). De plus, une bonification supplémentaire est enregistrée du fait d'une contribution volontaire de CHF 10'006'952.40 (année précédente: CHF 7'534'177.10) de Patria Société coopérative. Les montants sont délimités (voir annexe ch. 7.3 et 7.7).

Conformément au Communiqué C – 01/2024 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), la rémunération des avoirs de vieillesse n'est pas une amélioration des prestations au sens de l'art. 46 OPP 2. Les directives du Communiqué C – 01/2024 correspondant sont respectées.

5.3 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	848 805 818.10	645 842 302.45
Taux d'intérêt minimal LPP	1.25%	1.25%

5.4 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

en CHF	2025	2024
État au 01.01	32 409 006.00	14 798 752.00
Transfert d'avoirs de prévoyance	19 367 838.40	16 112 174.25
Rentes	-2 490 545.95	-1 485 403.05
Adaptation au nouveau calcul par l'expert	3 825 459.55	2 983 482.80
État au 31.12	53 111 758.00	32 409 006.00

5.5 Composition et évolution des provisions techniques et commentaires correspondants

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Provisions destinées à garantir les prestations réglementaires	31 574 000.00	20 993 000.00
Provisions destinées à garantir les prestations minimales légales	10 562 000.00	7 422 000.00
Provisions pour pertes sur les retraites	42 136 000.00	28 415 000.00
Provisions pour fluctuations de l'effectif de bénéficiaires de rentes	2 081 000.00	1 656 000.00
Provisions pour l'augmentation de l'espérance de vie	1 328 000.00	648 000.00
Total des provisions techniques	45 545 000.00	30 719 000.00

Les provisions techniques sont constituées conformément au règlement actuel des provisions et des réserves, valable à compter du 01.12.2021.

Provisions pour pertes sur les retraites

Les provisions pour garantir les prestations réglementaires sont formées (CHF 31'574'000.00) afin d'amortir les pertes dues aux taux de conversion réglementaires trop élevés par rapport aux bases techniques. Le montant des provisions correspond au besoin de provisions supplémentaires résultant de l'écart des taux de conversion à la retraite pour les personnes assurées qui ont déjà atteint la première date possible pour un départ en retraite anticipé. Le montant qui devrait être nécessaire est déterminé en tenant compte du taux de versement en capital attendu (40%, année précédente 40%) et actualisé au jour de référence du calcul. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt technique.

Les provisions pour garantir les prestations légales minimales sont formées (CHF 10'562'000.00) afin d'amortir les pertes dues aux taux de conversion réglementaires plus faibles que les taux de conversion minimaux légaux. Le montant des provisions correspond au besoin en provisions supplémentaires à la retraite résultant de l'accumulation nécessaire de la rente de vieillesse au niveau du minimum légal. Les provisions sont calculées pour les personnes assurées qui ont déjà atteint la première date possible pour un départ en retraite anticipé. Le montant qui devrait être nécessaire est déterminé en tenant compte du taux de versement en capital attendu (40%, année précédente 40%) et actualisé au jour de référence du calcul.

La fondatrice a contribué au total à hauteur de CHF 6'230'187.51 (année précédente: CHF 2'161'578.40) à la constitution des provisions pour pertes sur les retraites (voir annexe ch. 7.7).

Provisions pour fluctuations de l'effectif de bénéficiaires de rentes

Cette provision est constituée sur la base du risque d'écarts par rapport à l'espérance de vie statistiquement attendue, compte tenu du petit effectif de bénéficiaires de rentes. La valeur cible est calculée selon la formule $0,5/\text{racine}(\text{nombre de bénéficiaires de rentes}) \times \text{capital de prévoyance}$. Au 31.12.2025, la provision s'élevait à 3,93% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (hors rentes pour enfants).

Provisions pour l'augmentation de l'espérance de vie

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'allongement de l'espérance de vie estimé depuis la publication des bases techniques. Le montant théorique de la provision correspond à 0,5% du capital de prévoyance des rentes supportées par la fondation, multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année moyenne d'observation des bases de calcul utilisées par l'institution de prévoyance (LPP 2020, TP 2021, taux technique 1,75%). Au 31.12.2025, la provision s'élevait à 2,5% du capital de prévoyance.

Provisions pour la réduction du taux d'intérêt technique

Cette provision est constituée pour évaluer l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques liée à une baisse prévue du taux d'intérêt technique. Aucune provision n'est à constituer actuellement. Le taux d'intérêt technique au 31.12.2025 s'élève toujours à 1,75%.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans sa dernière expertise actuarielle au 31.12.2025, datée du 16.04.2026, l'expert en prévoyance professionnelle résume le résultat d'audit comme suit:

- « • Le bilan actuariel affiche un excédent et donc aussi une réserve de fluctuation de valeur de CHF 120.3 millions. Le degré de couverture s'élève à 107.66%. La réserve de fluctuation de valeur n'a pas été alimentée jusqu'à la valeur cible: le déficit de la réserve se monte à CHF 112.9 millions. La capacité de risque financière n'est que partiellement assurée.
- La capacité de risque structurelle est assurée du fait de la faible part de bénéficiaires de rentes dans le capital de prévoyance (3,5%).
- Le rendement cible statique s'élève actuellement à 1,5%. Cet objectif de rendement est conforme à la stratégie de placement choisie et au rendement attendu.
- Les prestations à l'échéance sont assurées. La fondation offre une garantie suffisante quant à sa capacité à remplir ses engagements courants.
- Les dispositions réglementaires relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. »

L'expert en prévoyance professionnelle recommande donc ce qui suit:

- « • Le taux d'intérêt technique de la fondation s'élève à 1,75% et est inférieur au taux maximal dérivé de 2,5%. Nous considérons que le taux d'intérêt technique est approprié. »

L'expert atteste ce qui suit:

- « • Le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés.
- Au jour de référence, l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est appropriée. »

La prochaine expertise actuarielle sera établie au 31.12.2026.

5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

La fondation a conclu un contrat d'assurance collective pour les risques décès et invalidité et pour la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP. Les bases techniques de ce contrat sont le tarif d'assurance collective d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA approuvé par la FINMA. La fondation assume elle-même le risque de longévité (vieillesse). Dans ce cadre, elle applique les bases LPP 2020, TP 2021 avec un taux technique de 1,75%.

5.8 Modification des bases techniques et des hypothèses

Les bases techniques sont inchangées par rapport à l'année précédente (LPP 2020, TP 2021).

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actifs au bilan	1 788 770 353.50	1 349 035 831.39
Engagements et compte de régularisation	-80 697 401.52	-73 678 543.87
Réserves de cotisations d'employeur	-14 947 963.27	-8 279 607.65
Fonds libres des œuvres de prévoyance	-1 521 488.21	-835 512.28
Fortune de prévoyance disponible	1 691 603 500.50	1 266 242 167.59
Capital de prévoyance des assurés actifs	1 472 599 449.00	1 133 151 863.00
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	53 111 758.00	32 409 006.00
Provisions techniques	45 545 000.00	30 719 000.00
Capitaux de prévoyance, provisions techniques	1 571 256 207.00	1 196 279 869.00
Degré de couverture en %	107.66	105.85

En tenant compte du capital de prévoyance non porté au bilan pour les rentes d'invalidité, le degré de couverture s'élève à 107,30% pour l'année courante (année précédente: 105,61%).

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placements, règlement de placement

L'organisation des placements est régie par le règlement de placement du 05.12.2006, révisé pour la dernière fois le 01.06.2023. Le Conseil de fondation, la commission de placement et la Direction sont chargés d'organiser l'activité de placement. Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placement. La commission de placement est responsable du contrôle et de l'application de la stratégie de placement. La fortune de la fondation est investie dans le groupe de placement LPP-Mix Plus 35 d'Helvetia Fondation de placement, qui est soumise à la surveillance de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP). L'office de dépôt est Helvetia Fondation de placement.

6.2 Obligation de faire rapport et de communiquer sur l'exercice de l'obligation de voter en qualité d'actionnaire

Il n'existe que des placements collectifs ne permettant pas l'exercice de droits de vote en tant qu'actionnaire (art. 71 b LPP).

6.3 Réserve de fluctuation de valeur

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur des placements collectifs est définie conformément à la stratégie de placement. Les volatilités et corrélations ont été calculées avec des séries historiques sur la base de rendements hebdomadaires et mensuels. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminée selon une méthode d'économie financière avec un niveau de sécurité de 97,5%, et établie par décision du Conseil de fondation à 13,70% (année précédente: 13,70%).

6.4 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

en CHF	2025	2024
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01	69 962 298.59	11 015 849.89
Constitution/réduction à la charge du compte d'exploitation	50 384 994.91	58 946 448.70
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	120 347 293.50	69 962 298.59
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur (arrondie)	233 277 561.00	174 421 970.00
Déficit de la réserve	112 930 267.50	104 459 671.41

6.5 Présentation des placements par catégorie

	Stratégie de placement		2025		2024	
	Marge inférieure en %	Marge supérieure en %	Valeur de marché inscrite au bilan en CHF	Part en %	Valeur de marché inscrite au bilan en CHF	Part en %
Liquidités						
Avoirs en banque	0.00	5.00	44 458 550.97	2.49	43 441 989.89	3.22
Placements collectifs						
HAST LPP-Mix Plus 35 ¹	85.00	100.00	1 702 755 922.95	95.28	1 273 153 068.30	94.49
Créances						
Créances envers Helvetia	0.00	5.00	13 886 526.69	0.78	13 326 339.02	0.99
Créances au titre des cotisations						
Placements chez les employeurs ²	0.00	5.00	26 083 954.89	1.46	17 470 382.43	1.30
Total des placements			1 787 184 955.50	100.00	1 347 391 779.64	100.00
Actifs d'exploitation						
Compte de régularisation actif			1 585 398.00		1 644 051.75	
Total des actifs			1 788 770 353.50		1 349 035 831.39	

¹ La part de placements alternatifs dans le produit HAST LPP-Mix Plus 35 s'élève au 31.12.2025 à 4,8% (année précédente: 5,0%). Ceci correspond à une valeur de marché de CHF 81'732'284.30 (année précédente: CHF 63'657'653.42).

² Les avoires auprès d'employeurs affiliés concernent uniquement les cotisations du personnel et des employeurs dues à la date du bilan.

Les prescriptions concernant les différentes limitations énoncées aux art. 54, 54a et 54b ainsi qu'à l'art. 55 OPP 2 ont été observées. Les groupes de placement investissent la fortune dans le respect des principes et directives concernant les placements de capitaux des institutions de prévoyance professionnelle énoncés dans la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), des dispositions d'exécution correspondantes et de la pratique en la matière de l'autorité de surveillance. Les restrictions de placement déterminantes sont énoncées dans l'ordonnance sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) à la section 3 «Placement de la fortune» (art. 49 à 59). Les investissements sont exclusivement effectués dans des placements collectifs de capitaux. Les placements directs en actions sont exclus.

Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La fondation détient exclusivement des parts dans des placements collectifs. Conformément aux dispositions légales applicables, le prêt de titres (securities lending) est possible dans le cadre des placements collectifs.

6.6 Explications du résultat net des placements

Il est impossible de répartir le résultat des véhicules mixtes entre les différentes catégories de placement au sein des véhicules mixtes.

	2025	2025	2024	2024
	Rendement en CHF	Rendement en % ¹	Rendement en CHF	Rendement en %
HAST LPP-Mix Plus 35	93 137 783.55	5.31%	102 160 807.00	8.38%
Résultat des placements en capitaux	93 137 783.55	5.31%	102 160 807.00	8.38%
Produit des intérêts des créances	289 046.72		230 680.31	
Charges d'intérêts sur les engagements	-1 054 663.49		-432 676.77	
Charges d'intérêts sur les réserves de cotisations d'employeur	-69 598.65		-40 700.90	
Rémunération des fonds libres des œuvres de prévoyance	-6 491.15		-4 171.25	
Résultat des autres actifs et engagements	-841 706.57		-246 868.61	
Frais d'administration de la fortune	-8 862 250.62		-7 005 297.29	
Résultat net des placements	83 433 826.36		94 908 641.10	

¹ Le rendement annuel des placements en capitaux en %, résulte du rendement brut (5,83%) diminué des coûts TER (0,52%) déclarés par Helvetia Fondation de placement pour ce produit. Il est calculé sur la base de la VNI à l'aide de la méthode TWR.

6.7 Explications sur les frais d'administration de la fortune

Les frais d'administration de la fortune sont indiqués et calculés conformément à la directive CHS PP du 23.04.2013.

	2025	2024
Somme de tous les indicateurs des frais pour les placements collectifs en CHF	8 862 250.62	7 002 342.00
Total des frais d'administration de la fortune inscrits au compte d'exploitation en pourcentage des placements de fortune transparents	0.52%	0.52%
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%

6.8 Performance des placements (sans créances)

en CHF	2025	2024
Total des placements au 01.01.	1 316 595 058.19	984 893 304.68
Total des placements au 31.12.	1 747 214 473.92	1 316 595 058.19
Placements en moyenne	1 531 904 766.06	1 150 744 181.44
Résultat net des placements	83 433 826.36	94 908 641.10
Total	5.45%	8.25%

6.9 Information sur les règlements en vigueur concernant les rétrocessions

La fondation effectue exclusivement ses placements de capitaux auprès d'Helvetia Fondation de placement. Cette dernière a confirmé par écrit ne percevoir ni rétrocessions, ni pots-de-vin, ni tout autre paiement similaire de la part de tiers.

6.10 Explications des placements chez l'employeur et des réserves de cotisations d'employeur

Placements chez l'employeur

Les avoirs auprès d'employeurs affiliés s'élèvent à CHF 26'083'954.89 (année précédente: CHF 17'470'382.43) et constituent des avoirs de prime. En 2025, la fondation a prélevé 5,0% d'intérêts moratoires. Les primes de risque et de frais sont dues respectivement au 31.01 ou dans un délai de 30 jours à compter de l'affiliation de l'œuvre de prévoyance. Les primes d'épargne doivent être versées avant le 31.12. La fondation vérifie que les primes sont reçues dans les délais et engage les processus de sommation nécessaires en cas de retard. Les éventuelles pertes sur prime de la fondation sont assumées par la fondation après déduction de la couverture de perte du Fonds de garantie LPP.

Réserves de cotisations d'employeur sans renonciation d'utilisation

en CHF	2025	2024
État au début de la période	8 279 607.65	6 408 519.96
Apports dans les réserves de cotisations d'employeur	5 379 150.41	3 347 544.60
Apports résultant des nouveaux contrats	3 485 749.76	127 067.75
Prestations résultant de résiliations de contrats	-98 016.00	-91 119.00
Utilisation pour le paiement des cotisations	-2 168 127.20	-1 553 106.56
Rémunération	69 598.65	40 700.90
État à la fin de la période	14 947 963.27	8 279 607.65

Les réserves de cotisations d'employeur ont été rémunérées comme l'année précédente au taux de 0,5%.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications sur les créances envers Helvetia

L'activité opérationnelle avait dégagé au 31.12.2025 une créance en compte courant envers Helvetia de CHF 13'886'526.69 (année précédente: CHF 13'326'339.02).

7.2 Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers d'autres institutions de prévoyance	0.00	455 643.75
Autres comptes de régularisation	1 585 398.00	1 188 408.00
Total du compte de régularisation actif	1 585 398.00	1 644 051.75

7.3 Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Apports uniques des assurés	21 347 764.95	11 539 603.92
Primes payées d'avance	6 087 077.22	5 235 838.65
Contribution volontaire de Patria Société coopérative	10 006 952.40	7 534 177.10
Rémunération supplémentaire	6 671 301.60	15 068 354.20
Autres comptes de régularisation	866 280.13	-796 660.29
Total du compte de régularisation passif	44 979 376.30	38 581 313.58

Concernant la contribution volontaire de Patria Société coopérative, voir l'annexe ch. 5.2 et 7.7.

7.4 Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Total des fonds libres		
Mesures spéciales	60 536.85	60 235.70
Autres fonds libres	1 419 017.25	733 551.12
Réserve de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	41 934.11	41 725.46
Total	1 521 488.21	835 512.28

Composition des entrées/sorties de fonds libres et dissolution/constitution de fonds libres

en CHF	2025	2024
Apports résultant des nouveaux contrats	3 325 509.23	44 097.97
Apports dans les fonds libres	114 012.00	0.00
Utilisation pour des apports uniques	-2 643 732.45	-884.80
Utilisation pour le paiement des cotisations	-25.55	0.00
Utilisation pour des prestations résultant de résiliations de contrats	-116 278.45	-6 484.95
Rémunération des fonds libres des œuvres de prévoyance	6 491.15	4 171.25
Total des entrées/sorties des fonds libres	685 975.93	40 899.47

7.5 Explications relatives aux produits des prestations d'assurance

en CHF	2025	2024
Prestations d'assurance	5 579 909.40	5 495 128.25
Parts d'excédents résultant des assurances	0.00	0.00
Total des produits des prestations d'assurance	5 579 909.40	5 495 128.25

Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents

La fondation a droit aux parts d'excédents octroyées sur la base du contrat d'assurance vie collective conclu avec Helvetia. Le Conseil de fondation statue sur l'utilisation des excédents. L'ordre d'utilisation est régi par le règlement de prévoyance.

7.6 Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	2025	2024
Prime de risque brute	18 559 243.10	16 218 573.90
Excédents de risque d'Helvetia Assurances	-5 567 772.95	-4 865 572.20
Prime de risque nette	12 991 470.15	11 353 001.70
Prime de risque renchérissement	376 190.50	183 211.80
Contributions au fonds de garantie	953 652.70	772 883.60
Prime de frais	8 958 844.80	6 983 957.90
Total des charges d'assurance	23 280 158.15	19 293 055.00

7.7 Explications relatives aux autres produits

en CHF	2025	2024
Subside pour provisions techniques	6 230 187.51	2 161 578.40
Contribution volontaire	10 006 952.40	7 534 177.10
Produits divers	584 400.90	480 184.10
Total des autres produits	16 821 540.81	10 175 939.60

Le subside pour provisions techniques (provisions pour pertes sur les retraites) est versé par Helvetia pour atténuer une dilution du degré de couverture causée par l'accélération stratégique de la croissance de la fondation.

Conformément au règlement de Patria Société coopérative, sa contribution volontaire est affectée à un but précis. Elle ne peut être utilisée dans la fondation qu'au profit des destinataires pour l'augmentation des avoirs de vieillesse (voir également annexe ch. 5.2).

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Par décision du 14 avril 2026, l'autorité de surveillance a pris acte des comptes annuels 2024 sans émettre d'observation.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Liquidation partielle

Aucune procédure de liquidation partielle n'a été réalisée en 2025 au niveau de la fondation. Les liquidations partielles d'œuvres de prévoyance à réaliser en 2025 ont été identifiées conformément au règlement de liquidation partielle. Les distributions de fonds libres de ces œuvres de prévoyance en résultant ont été effectuées conformément aux réglementations correspondantes. Deux liquidations partielles ont été réalisées durant l'année sous revue (année précédente: huit), correspondant à un état de fait de liquidation partielle au sens du règlement. De même, les résiliations des conventions d'affiliation et le départ associé de l'œuvre de prévoyance ont été exécutés conformément aux dispositions du règlement de liquidation partielle. Il n'existe actuellement pas de recours ou de litige en rapport avec des liquidations partielles.

10. Événements survenus après la date du bilan

Il n'y a pas d'événements connus ultérieurs à la date de clôture du bilan susceptibles d'avoir une influence notable sur les comptes annuels.

Bâle, le 21 mai 2026

Helvetia LPP Invest Fondation collective
de prévoyance du personnel



Tecla Solari
Présidente du Conseil de
fondation



Christoph Abt
Vice-président

Helvetia, assureur suisse leader, propose depuis 1858 des solutions d'assurance et de prévoyance sur mesure aux entreprises et à la clientèle privée. Helvetia soutient des engagements sociétaux.



Partenaire officiel de Swiss-Ski depuis 2005.



En faveur de la forêt protectrice depuis 2011.

**Helvetia LPP Invest Fondation collective
de prévoyance du personnel**

T 058 280 10 00 (24 h), www.helvetia.ch/lpp-invest-fondation



simple. clair. helvetia 
Votre assureur suisse